

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS – ARRONDISSEMENT DE BETHUNE – CANTON D'AUCHEL



Ville de **MARLES-LES-MINES**
Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
SEANCE DU 07 AVRIL 2026



L'an deux mil vingt-six, le sept avril, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle d'honneur de l'Hôtel de Ville, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Mason MOREAU, Maire, en suite de convocation en date du 1^{er} avril 2026, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie, le 1^{er} avril 2026.

Étaient présents : M. Mason MOREAU, M. Jérémy ROBBE, Mme Stéphanie LEGAY, M. Thierry TURLURE, Mme Aline MOREAU, M. Fabien PAUWELS, Mme Jennifer GREVET, M. Philippe LAISNÉ, Mme Aurélie VANNECKE, M. Alain GRESSIER, M. José TASSEZ, M. Didier PAILLART, Mme Sylvie VICHERY, M. Pascal DEMOL, Mme Karine POCQUET, M. Wesley GARNIER, Mme Lætitia DAUTREMEPUICH, Mme Audrey DUBRULLE, M. Fabrice DUBRAY, Mme Marina LONCKE, Mme Charlotte DESMARETZ, Mme Jessica FOURCROY, M. Jérôme DELPLACE, Mme Marie BOULOGNE, Mme Annette GOZET, Mme Karine DERUELLE, M. COUVILLERS Nicolas

Étaient absents représentés : M. Jean-Marc WATTEL (pouvoir donné à M. Nicolas COUVILLERS), Mme Caroline SZCZEPANIAK (pouvoir donné à Mme Karine DERUELLE)

Étaient absents non représentés :

Soit : 27 présents, 2 absents (dont 2 pouvoirs), soit 29 votants. Formant la majorité des membres en exercice. Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Jérémy ROBBE a été désigné par le Conseil Municipal pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées. Le procès-verbal de la réunion du 22 mars 2026 a été adopté sans observation.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 07.04.26.12 DU 07 AVRIL 2026 PUBLIÉE LE 08 AVRIL 2026

OBJET : DÉSIGNATION DU DÉLÉGUÉ LOCAL POUR LE COMITÉ NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS)

Monsieur le Président rappelle que le Comité National d'Action Sociale (CNAS) propose une action sociale au service des personnels territoriaux.

Le rôle du délégué est de représenter le CNAS au sein de leur structure et leur structure au sein du CNAS.

Vu les statuts du Comité National d'Action Sociale (CNAS) ;

Considérant la candidature de Mme Karine POCQUET.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du CGCT, modifié par Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 – art.2, le vote a lieu au scrutin public à la demande du quart des membres présents.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité de ne pas procéder par scrutin secret et de procéder aux opérations de vote à main levée.

Il est procédé au vote.

Nombre de votants : 29

Suffrages exprimés : 29

A obtenu : Madame Karine POCQUET 29 voix

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Désigne Mme Karine POCQUET en tant que déléguée locale pour le Comité National d'Action Sociale.

Le Maire, soussigné, certifie que la liste des délibérations examinées lors de la séance du conseil municipal du 07 avril 2026 a été, le 07 avril 2026, publiée sur le site internet de la commune et affichée à la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

Mason MOREAU



Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Certifié exécutoire,

Marles-les-Mines, le 09 avril 2026

Le Maire,

Mason MOREAU